La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie annonce la création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx

lundi 5 septembre 2022, par lpe

En déplacement dans les Landes lundi 5 septembre, Bérangère Couillard a annoncé la création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx d'une superficie de 2205 hectares. Le classement en protection forte de cet ancien site minier contribue à la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel qui abrite une grande diversité d'espèces, dont plus de 180 espèces d'oiseaux.

Ce classement permettra la protection renforcée du site dans un contexte de pression foncière, et la régulation des usages (chasse, pêche) et projets dans cette région de plus en plus attractive. Elle permettra aussi de respecter l'environnement et la quiétude des espèces sauvages. La structure gestionnaire, qui sera désignée après un appel à manifestation d'intérêt lancé prochainement, aura à disposition un budget de plus de 150.000 € par an pour effectuer des missions de connaissance, de gestion, de surveillance et de police, d'éducation et d'accueil du public.

Ce site est un véritable réservoir de biodiversité. Il accueille une grande diversité d'espèces à fort intérêt patrimonial : loutre d'Europe, chauves-souris, tortues, et 186 espèces d'oiseaux dont 41 d'intérêt communautaire. Il s'agit notamment du premier site français d'hivernage des grues cendrées. On y trouve également des espèces de flore rare ou menacée, comme le lycopode des tourbières, la pulicaire vulgaire, ou encore la linaire effilée. Le site présente également un intérêt majeur au niveau paysager et du patrimoine naturel avec ses vastes plans d'eau, ses pelouses sèches, ses milieux forestiers et dunaires.

Une réserve naturelle, c'est quoi ?

Les réserves naturelles peuvent avoir plusieurs statuts : nationales, régionales ou encore de Corse. Ce sont des outils de protection forte qui protègent un patrimoine naturel remarquable, en tenant compte du contexte local. L'organisme désigné par le préfet de département pour gérer le site a pour mission de le protéger, le gérer et sensibiliser le public.
La création de la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx porte le nombre de réserves naturelles classées en France à 357 : 169 réserves naturelles nationales, 181 réserves naturelles régionales et 7 réserves naturelles de Corse.
Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées et de la stratégie nationale biodiversité 2030, qui visent notamment à protéger 30 % de notre territoire, dont 10 % en protection forte. La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 prévoit ainsi la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales dont au moins deux en outre-mer d'ici 2022.
Actuellement, 33 % du territoire national et de nos espaces maritimes sont couverts par des aires protégées, dont 4,2% en protection forte.

« *Ce classement en protection forte d'une superficie ambitieuse de 2205 hectares contribue à la préservation d'une biodiversité remarquable et variée, dont des zones humides de tailles diverses. Protéger les zones humides est un enjeu majeur et une de mes priorités, la sécheresse et les incendies estivaux nous le rappellent. Cette nouvelle réserve ajoute ainsi une nouvelle pierre à l'édifice de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 et de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030*. » a précisé la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.